



Association reconnue d'intérêt généra/

LUTTER CONTRE LES EOLIENNES INDUSTRIELLES



Conseils aux personnes
confrontées à un projet éolien

André Posokhow

Membre du conseil d'administration de la Fédération
Environnement Durable
(Association reconnue d'Intérêt général)

Version mise à jour au 30/9/2022

PRÉSENTATION GENERALE

Ce dossier de conseils est destiné aux personnes et aux habitants des bourgs et villages qui sont parfois avertis mais la plupart du temps découvrent de manière inopinée, qu'un projet ou plusieurs projets éoliens industriels sont lancés avec l'accord du ou des conseils municipaux, alors que des propriétaires ont déjà été démarchés ou ont même déjà donné leur accord.

La Fédération de l'Environnement Durable (FED) qui lutte depuis de nombreuses années contre cette industrialisation de nos campagnes qui est réalisée au forceps sans efficacité énergétique et à un coût financier extravagant pour la communauté nationale, a établi un dossier de conseils destiné à ceux qui souhaitent mener une opposition à ces projets qui, trop souvent, saccagent leur cadre de vie.

La suppression ou la réforme par les pouvoirs publics, d'une manière constante et répétitive, des dispositifs législatifs et administratifs concernant les énergies renouvelables et l'éolien industriel, la multiplication des textes ont terriblement complexifié la compréhension du dispositif légal et des procédures.

Il convenait par conséquent de faire le point sur le dossier de conseils de la FED et de l'actualiser en sachant d'ailleurs qu'il sera nécessaire de le mettre à jour au fil des errements des pouvoirs publics.

Dans un souci de simplification ce dossier comprendra trois sous-dossiers qui seront appelés Livres.

Le premier et, dans l'immédiat, le plus utile pour vous, est la présentation de ce que vous devez faire le plus vite possible lorsqu'un projet éolien se dévoile et que vous entreprenez de le combattre, notamment la constitution d'une association qui va être le vecteur de votre lutte.

Le deuxième Livre vise à retracer les différentes étapes de la législation et de la réglementation de l'éolien industriel depuis l'instauration de l'autorisation environnementale unique. Cet historique a été particulièrement marqué par les décrets Lecornu qui ont, en particulier, supprimé la première étape juridictionnelle des recours contre l'éolien, c'est-à-dire les tribunaux administratifs. Enfin, au titre de l'actualité il est traité du projet de « loi d'exception » qui sera discuté dans le courant de l'automne 2022 au Parlement et dont l'objectif est purement et simplement celui du passage en force du gouvernement de Macron pour imposer plusieurs milliers d'aérogénérateurs sur le sol français dans les délais les plus brefs.

Le troisième et dernier Livre sera dédié à la présentation des actions à mener pour aboutir à un refus par l'autorité préfectorale d'un projet éolien, aux recours devant les tribunaux, aux prises illégales d'intérêt et enfin aux possibilités de consultations de la population.

Il convient de souligner auprès des lecteurs du présent document que, les pouvoirs publics s'ingéniant à amender et réformer les textes en vigueur, et à leur en substituer de nouveaux chaque année, nous vivons une insécurité juridique permanente génératrice d'incertitude et d'inquiétudes même pour les services administratifs. Nous ne saurions trop conseiller aux lecteurs de ce document de s'assurer que la version qu'ils utilisent est bien la plus récente.

Quant à nous, il nous revient de l'actualiser au fil des jours.

Ce sera probablement le cas à la fin de l'automne 2022 après le vote du « projet de loi d'exception ». Pour l'instant, dans le Livre 2 n'ont pu être présentées que ses motivations et ses composantes potentielles telles que les ambitionnent les pouvoirs publics. Une fois le texte définitif voté et accepté (ou refusé, on ne sait jamais) nous communiquerons aux lecteurs les articles de cette future loi ainsi que leur signification.

Nous remercions tous les adhérents de la FED qui, par leurs connaissances, leurs écrits, leurs documents ont contribué à l'élaboration de ce dossier.

Nous exprimons plus particulièrement notre gratitude à Josiane Sicart, secrétaire générale de la FED, qui a tenu ce dossier de conseils à bout de bras pendant de nombreuses années, à Bernadette Kaars pour ses judicieux conseils, à Michel de Broissia qui a nous a communiqué la note d'information destinée à faciliter la prise en charge d'un projet éolien industriel de son association bourguignonne ACBFC.et à Fabien Bouglé maître d'œuvre des prises illégales d'intérêt.

Nous tenons à exprimer tout spécialement nos remerciements les plus chaleureux à Daniel Steinbach , président de la fédération d'associations Vent de Colère, qui a bien voulu mettre à notre disposition son remarquable dossier de conseils qui a inspiré plusieurs parties du notre.

Enfin, mille mercis à Madame et Monsieur de Tonnac qui ont bien voulu se livrer au travail ingrat de relecture et de correction de ce dossier avec une grande méticulosité et donner à leur tour des conseils judicieux au responsable de ce dossier.

Bon courage à tous,

Jean-Louis Butré

Président de la Fédération Environnement Durable

SOMMAIRE GENERAL

LIVRE 1

Chapitre 1 : Urgentissime, créer ou reprendre une association.	5
1-1°-L'urgence de la création ou de la reprise d'une association Loi de 1901.	5
1-2°-La reprise d'une association.	6
1-3°-Comment être pré-alerté du lancement d'un projet éolien industriel.	6
1-4°-Il existe quatre principaux types d'associations Loi 1901 :	7
1-5°-Principes de fonctionnement d'une association.	8
1-6°-Aspects pratiques de la création et du fonctionnement d'une association :	10
1-7°-Les statuts et l'objet de l'association.	10
1-8°-Réunir une assemblée générale constitutive	11
1-9°-Déclarer l'association auprès de la ou des communes concernées.	12
1-10°-Le financement d'une association.	12
1-11°-Ouverture d'un compte postal ou bancaire	13
1-12°-Organisation du Conseil d'Administration	13
1-13°-Modification des statuts et changements	14
1-14°-Les assurances	15
1-15°-Adhésions aux fédérations d'association	15
1-16°-Adresses utiles :	16
Annexe 1 : Modèle de statuts	17
Annexe 2 : Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'association « nom de l'association »	21
Annexe 3 : Modèle de déclaration d'existence au préfet (sous-préfet)	23
Annexe 4 : Modèle de déclaration d'existence au Conseil municipal	24
Annexe 5 : Extrait du procès-verbal de réunion du conseil d'administration pour l'ouverture d'un compte bancaire ou postal	25
Annexe 6. Deuxième exemple de statuts. (Association ACBFC)	26
Annexe 7. Modèle de bulletin d'adhésion	29
Chapitre 2 : S'organiser pour engager la lutte contre le ou les projets éoliens industriels.	30
Introduction : les principes fondamentaux de la lutte contre un projet éolien	30
2-1°-Avant tout projet. La chasse aux rumeurs	30
2-2°-Un projet se dessine : mobilisez-vous et fourbissez vos armes	31
2-3°-Les prospections des promoteurs éoliens.	32
2-4°-L'apparition d'un mât de mesure.	34

2-5°-La prise de connaissance officielle d'un projet d'usine éolienne. _____	38
2-6°-Le vote de l'Assemblée délibérante et les réunions d'information du promoteur. _____	38
2-7°-Le projet est lancé. Que faire ? _____	40
Annexe 1 : Modèle de tract _____	51
Annexe 2 : Vidéos _____	54
Annexe 3 : Avocats recommandés par la Fédération Environnement Durable _____	61
Annexe 4 : Communication et CADA. Droits des administrés et documents communicables ____	63
Annexe 5 : La cathédrale de Coutances et son éolienne (située à 3 km) _____	67
Annexe 6 : Préfet de la Côte d'Or.Volet paysager et représentation des photomontages des dossiers éoliens. _____	69
Annexe 7 : Qu'est-ce qu'une veille foncière ? _____	70
Annexe n°8 : Les 10 questions à se poser avant de signer un bail éolien _____	71

LIVRE 2

Chapitre 1 : Avant l'Autorisation Unique Environnementale _____	6
1-1 Les aérogénérateurs au-dessus de 50m sont des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) _____	6
1-2 Les Zones de Développement Eolien _____	8
1-3 La Loi Brottes _____	8
1-4 Les Schémas Régionaux éoliens _____	8
1-5 Les textes concernant l'énergie _____	9
Chapitre 2 : La pérennisation de l'autorisation environnementale unique (AEU) par le gouvernement (Janvier 2017) _____	11
2-1 Le premier décret, n° 2017-81 du 26 janvier 2017 _____	11
2-2 Le second décret, n° 2017-82 du 26 janvier 2017 _____	11
2-3 Généralisation et pérennisation de l'AEU _____	12
2-4 L'application pratique des décrets de 2017. _____	12
Chapitre 3 : Les propositions du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire Sébastien Lecornu _____	13
3-1 Le groupe de travail national éolien _____	13
3-2 Les dix propositions _____	14
3-3 Le communiqué de presse officiel _____	14
3-4 Communiqué de presse de la FED (20 février 2018) _____	15
Chapitre 4 : Les décrets Lecornu et de Ruyg _____	17

Chapitre 5 : Les textes postérieurs aux décrets Lecornu qui ont ciblé l'éolien industriel	18
5-1 Les programmations pluriannuelles de l'énergie	18
5-2 Loi ASAP : les mesures pour les énergies renouvelables	18
5-3 Décret n°2019-1352 du 12 décembre 2019-Simplification de la procédure environnementale	19
5-4 Instruction du gouvernement du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens	19
Chapitre 6 : Projet de loi « d'exception » dit « d'accélération des énergies renouvelables » (ENR)	21
6-1° Le contexte	22
6-2° les objectifs	22
6-3° Les mesures envisagées	23
6-4° D'un point de vue concret	25
Conclusion	26
Chapitre 7 : Le démantèlement par l'État des règles régulant et limitant l'installation des éoliennes industrielles sur le territoire français	27
Annexe 1 : Autorisation environnementale unique: présentation des principales innovations	30
Annexe 2 : Le contenu de l'étude d'impact	35

LIVRE 3

Chapitre 1 : Comment obtenir une décision de refus d'un projet éolien par un préfet.	4
Phase 1 Approches du promoteur et l'officialisation du projet.	4
Phase 2-Le montage du projet ou phase amont.	18
Phase 3-Examen et instruction du dossier d'un projet éolien dans le cadre de l'Autorisation Environnementale Unique (AEU)	23
Phase 4-L'enquête publique (EP)	30
Phase 5-La décision préfectorale.	36
Annexe 1 : Recommandations de Maître Monamy	38
Éoliennes : comment mener le combat ?	38
Se faire communiquer la demande d'autorisation et préparer son argumentaire	38
Veiller à l'information des différentes instances	39
Déposer des recours	40
Annexe 2 : Droits des administrés et documents communicables	41
1 : Principes.	41
2 : L'accès aux documents administratifs au plan pratique	42

3 : Informations relatives à l'environnement	43
<i>Annexe 3 : Exemple d'argumentaire pour enquête publique</i>	45
<i>Annexe 4 : Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement</i>	47
<i>Chapitre 2 : Les recours au titre de l'autorisation environnementale unique d'un projet éolien.</i>	48
A-Votre recours contre une AEU accordée par le préfet	48
B-Le recours du promoteur contre un refus de l'autorisation unique	54
<i>Annexe 1 : Violation du droit de propriété</i>	56
<i>Annexe 2 : Doctrine de droit public</i>	57
<i>Chapitre 3 : Les prises illégales d'intérêt</i>	58
Note technique : Les infractions pénales dans le cadre des projets éoliens	61
<i>Chapitre 4 : Eolien industriel. Consultations et référendums dans les collectivités locales.</i>	73
<i>Annexe 1 : FED - Eolien-industriel. Consultations locales et référendums (Assemblée générale du 16 novembre 2019)</i>	75
<i>Chapitre 5 : Même si le dossier du parc éolien a été accepté vous pouvez encore agir.(Vent de Colère)</i>	80